



Limoges le

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

ORDONNANCE

Les résultats de ces examens doivent dater de moins d'un mois le jour du rendez-vous en Préfecture.

☐ ANALYSE DE SANG :

- dosage des Gamma GT
- mesure du volume globulaire moyen (VGM)
- dosage du Carbohydre Déficient Transferrin (CDT)

à faire uniquement en laboratoire, muni(e) d'une pièce d'identité avec photo

☐ ANALYSE D'URINE : recherche de T.H.C. dans les urines.

à faire uniquement en laboratoire, muni(e) d'une pièce d'identité avec photo

☐ RECHERCHE ET DOSAGE DE STUPEFIANTS DANS LES CHEVEUX :

- recherche et dosage de cannabinoïdes
- recherche et dosage de cocaïne
- recherche et dosage d'opioïdes
- recherche et dosage d'amphétamines

à faire uniquement en laboratoire conventionné avec le C.H.U. (vérifier auprès du laboratoire qu'il est bien conventionné), muni(e) d'une pièce d'identité avec photo

☐ RECHERCHE ET MESURE DE LA DEPENDANCE A L'ALCOOL : dans les cheveux, recherche et dosage de l'éthylglucuronide.

à faire uniquement en laboratoire conventionné avec le C.H.U. (vérifier auprès du laboratoire qu'il est bien conventionné), muni(e) d'une pièce d'identité avec photo

Conformément à l'article R221-13 du code de la route, ces examens ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

À l'attention du laboratoire d'analyses :

prière d'exiger de la part de l'intéressé(e) la présentation d'une pièce d'identité avec photo. Les résultats des examens sont à transmettre exclusivement à l'intéressé qui les présentera directement aux médecins de la commission médicale.